

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à acquérir la parcelle AM n° 863 d'une contenance de 138 m² pour l'euro symbolique ;
- Précise que les frais seront à la charge de l'acquéreur ;
- Désigne Maître SIMONET, comme notaire chargé de la rédaction de l'acte ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,

